



Institut  
EGA

## **La conquête spatiale : le réveil de la « Space Race » pour un objectif de domination mondiale**

*Damini Pantaleon*

*Co-responsable de la Commission Droit international & Justice internationale  
Institut d'Études de Géopolitique Appliquée*

---

**Novembre 2020**

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur

ISSN : 2739-3283

© Tous droits réservés, Paris, Institut d'Études de Géopolitique Appliquée, 2020.

### **Comment citer cette publication :**

Damini Pantaleon,

« La conquête spatiale : le réveil de la « Space Race » pour un objectif de domination mondiale », Institut d'Études de Géopolitique Appliquée, 14 novembre 2020.

Institut d'Études de Géopolitique Appliquée - 31 Rue de Poissy 75005 Paris

E-mail : [contact@institut-ega.org](mailto:contact@institut-ega.org)

Site internet : [www.institut-ega.org](http://www.institut-ega.org)



## Sommaire

Introduction – P. 2

Une dialectique nouvelle au cœur des relations internationales : le regain de la doctrine du « *Space Race* » dans les programmes nationaux spatiaux – P. 4

L'arrivée mitigée de nouveaux acteurs privés dans la « *Space Race* » : entre intégration interne et dérangement de l'ordre international – P. 8

Conclusion – P. 12

L'année 2020 a été l'occasion pour le secteur spatial de mettre en avant non seulement sa résilience face à la pandémie de la Covid-19, mais aussi tout son potentiel de développement économique comme illustré par le succès de la mission *Crew Dragon* de *SpaceX*. Cet exemple symbolise un nouveau pas dans la conquête spatiale pour le secteur privé et son histoire en changeant le dessein spatial d'un point de vue géopolitique car intégrant des acteurs jusqu'alors tenus à l'écart du secteur tout en affichant des objectifs politiques étatiques délaissés depuis la fin de la guerre froide.

Il faut se remémorer que la conquête spatiale a débuté dans le contexte de la guerre froide : les États-Unis et l'URSS cherchaient alors à tirer profit de cette nouvelle compétition technologique et scientifique symbolisée par la *space race* (course à l'espace).

Dans ce contexte tendu, le lancement réussi du satellite *Sputnik I* le 4 octobre 1957 a été pour les États-Unis une prise de conscience de leur retard technologique par rapport à l'URSS en tant que synonyme d'un basculement de l'ordre mondial en faveur des soviétiques leur faisant perdre, de ce fait, leur statut publiquement affiché de puissance mondiale. Ils se sont alors lancés pleinement dans cette course à l'espace en développant des projets et programmes spatiaux audacieux portés par leur agence spatiale nationale, la NASA.

Au-delà de l'exploit scientifique et technique, l'alunissage réussi de Neil Armstrong le 20 juillet 1969, prophétisé par le célèbre discours « *We choose to go to the Moon* » du président Kennedy, offre aux États-Unis un rayonnement politique considérable contribuant grandement à leur rang d'hyperpuissance mondiale depuis la chute de l'URSS.

Cette utilisation purement politique de la conquête spatiale cadre parfaitement avec la définition de la géopolitique donnée par Yves Lacoste, comme étant « *l'étude des rivalités de pouvoirs et/ou*

*d'influences sur un territoire donné* »<sup>1</sup>. En effet, l'étude de la conquête spatiale permet d'entrevoir une puissante rivalité de pouvoir qui a pour cadre un territoire spécifique, l'espace extra-atmosphérique, jusqu'alors vierge de toute revendication.

La résurgence de la concurrence interétatique pour un objectif d'assouvissement des pulsions de domination se retrouve dans la conception des nouveaux programmes spatiaux nationaux (I) et dans l'émergence de nouveaux acteurs issus du secteur privé (II).

---

<sup>1</sup> GENTELLE Pierre, à propos du dictionnaire d'Yves Lacoste. In : *L'information géographique*, volume 68, n°1, 2004. pp. 87-91.

## **I. Une dialectique nouvelle au cœur des relations internationales : le regain de la doctrine du « *Space Race* » dans les programmes nationaux spatiaux**

Après la guerre froide, une période de coopération internationale s'est ouverte pour la conquête spatiale, or ce modèle est aujourd'hui dépassé (A) et cède la place à des programmes spatiaux nationaux répondant aux ambitions de domination des États (B).

### *A. Vers un dépassement de la coopération internationale au profit d'un retour à la compétition interétatique*

Certains auteurs, comme Fellous et Israël<sup>2</sup>, identifient trois séquences historiques dans l'histoire de la conquête spatiale : une première phase de rivalités entre les deux puissances, à laquelle succède une deuxième phase basée sur des programmes spatiaux à visée scientifique, et une troisième, encore actuelle, qui multiplie les coopérations internationales. Un autre auteur, de Montluc<sup>3</sup>, conteste cette division temporelle et préfère une division en deux temps : d'abord le temps des missions scientifiques avec *Sputnik* et *Apollo*, suivi d'une période centrée sur des considérations géopolitiques de domination dans la conception des programmes et projets spatiaux étatiques.

Il convient finalement de conjuguer ces deux visions pour avoir un aperçu complet de l'évolution de la conquête spatiale avec un premier temps caractérisé par les rivalités issues de la guerre froide, puis un second temps de missions spatiales scientifiques basées sur une large coopération internationale (dont l'ISS<sup>4</sup> est une parfaite illustration) et

---

<sup>2</sup> VERSCHUUREN Pim, « Les nouveaux enjeux de la géopolitique spatiale », *Revue internationale et stratégique*, vol. 85, no. 1, 2012, pp. 135-139.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> TOUBOULIC, « Les enjeux politiques de l'espace pour les États », *In Billets du Master civilisations, cultures et sociétés de l'Université de Bretagne occidentale*, 1<sup>er</sup> octobre 2019.

un troisième temps contemporain correspondant à la prise en compte d'enjeux géopolitiques nationaux.

Ce découpage accentue le retour de la *Space Race* dans la mise en place des programmes spatiaux nationaux actuels. Cette *Space Race* nouvelle génération ne se déroule non plus dans un cadre bipolaire, mais multilatéral, car elle implique chaque État et autres acteurs d'un programme spatial d'une certaine importance tels que les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Union européenne et plus récemment l'Inde, le Brésil et les Émirats Arabes Unis.

Le succès le plus connu de la coopération internationale dans le secteur spatial a été le développement de l'*International Space Station* (ISS) née de l'expertise des deux pays les plus avancés technologiquement, la Russie et les États-Unis, suite à l'adoption d'un Code de coexistence pacifique en 1972. Aujourd'hui, le destin de l'ISS est incertain car le programme doit prendre fin en 2024. La question de son devenir est de plus en plus pressante et plusieurs scénarios se dessinent : désorbitation ? Vente à un acteur privé pour assurer son entretien et son fonctionnement ?

Cette fin prématurée de l'ISS est à mettre en perspective avec le projet chinois de créer et mettre en orbite en 2022 une station spatiale internationale, *Tiangong-3*. Même si ce projet est ouvert à tout État intéressé dans un cadre coopératif, le véritable enjeu géopolitique chinois est de concurrencer la quasi-suprématie américaine dans le secteur spatial<sup>5</sup>.

Généralement, ces ambitions reflètent des objectifs stratégiques pour les États dans un contexte fortement concurrentiel pour le statut de puissance spatiale, voire de superpuissance spatiale.

---

<sup>5</sup> ROUIAI Nashidil et MARGUERITTE Laura, « La Chine : grande puissance spatiale face aux États-Unis ? », *Areion24.news*, 8 mai 2019.

*B. Un individualisme étatique égoïste pour servir des intérêts politiques : le retour d'un jeu de puissance*

Le lancement, fin juillet 2020, de trois sondes vers Mars individuellement par trois États (la Chine, les Émirats Arabes Unis et les États-Unis), est une illustration parfaite du retour à l'individualisme étatique dans les missions spatiales<sup>6</sup>. Ces missions martiennes ont plusieurs objectifs et couvrent différentes facettes des attributs étatiques ; économiques, militaires et politiques<sup>7</sup>.

La mission américaine « Perseverance » s'inscrit dans l'individualisme étatique, car intégralement américaine, mais elle reflète également l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine spatial, de par son financement partiellement privé, tout en marquant de son sceau le savoir-faire spatial américain car la sonde est un vrai bijou technologique.

La mission chinoise « Tianwen » est la première mission intégralement individuelle suite à l'échec de la coopération précédente avec la Russie. La technologie chinoise, bien que minime, prépare la Chine à devenir une puissance spatiale en réunissant en une seule et unique mission tout ce que les États-Unis ont réalisé en plusieurs missions. Cette prouesse renouvelle un esprit de concurrence et exacerbe les tensions entre Pékin et Washington sur un nouveau marché économique parallèlement très politique.

La mission émiratie « Al-Amal » a été lancée depuis le Japon faute de lanceur national marquant leur faiblesse dans la nouvelle *Space Race*. Cependant, la mission martiale émiratie reste remarquable car simultanée à deux puissances mondiales terrestres expérimentées.

Les États utilisent ces différentes missions pour conquérir une nouvelle place dans l'ordre international ; il s'agit d'un véritable

---

<sup>6</sup> SRIRI Sarah et PUTAUD Florian, « Missions martiennes : la conquête de l'espace, un enjeu géopolitique », FMES, août 2020.

<sup>7</sup> *Idem.*



renouveau de la course spatiale avec de nouveaux objectifs. En effet, le XXI<sup>e</sup> siècle est l'ère du numérique, et cet outil passe par les satellites, *de facto* par l'espace. Il est donc vital pour les États de le maîtriser dans la continuité logique des jeux de puissance terrestres modernes (cyberattaques, satellites-espions).

Il convient d'ajouter que les activités spatiales prennent de plus en plus de place dans les politiques gouvernementales actuelles car l'espace est devenu un milieu de haute importance pour l'activité économique internationale, mais aussi la sécurité internationale. En effet, l'espace sert d'inspiration aux programmes militaires car la technologie de lancement des engins spatiaux peut être utilisée pour les missiles. La technologie spatiale a une nature duale, elle peut être utilisée pour des projets civils comme militaires<sup>8</sup>. Bien que le Traité de l'Espace de 1967 interdise le placement d'armes de destruction massive dans l'espace, sa militarisation n'est pas clairement interdite et les outils spatiaux classiques civils peuvent servir aux actions militaires. Ces outils spatiaux ont également une conséquence sur la *Space Race* moderne car il faut que les États se dotent d'outils de haute technologie pour renforcer leur industrie spatiale et ainsi leur place mondiale.

En outre, plusieurs déclarations politiques présagent l'avènement probable d'un conflit spatial comme l'ont démontré récemment la création par le Président Trump de l'United States Space Force (USSF), un commandement militaire spatial<sup>9</sup> et la France qui a renommé l'Armée de l'air en Armée de l'air et de l'espace en faisant un nouveau terrain stratégique militaire<sup>10</sup>. Ces créations de forces armées centrées sur le secteur spatial correspondent à la doctrine américaine des années 1980 du « *Space Control* », elle-même élément de la doctrine du « *Space Power* » qui théorise l'espace comme un vecteur de puissance<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> *Idem*.

<sup>9</sup> Site officiel de l'USSF.

<sup>10</sup> Communiqué du Ministère des Armées : Florence Parly acte la création du commandement de l'espace au sein de l'Armée de l'air, 9 janvier 2020.

<sup>11</sup> KREMSKI Arthur, « La nouvelle doctrine américaine du *Space Power* ». In *La note du CERPA*, novembre 2018.

Le renouveau de la *Space Race* instaure à nouveau une compétition entre des blocs qui diffèrent de ceux de la guerre froide. Cette fois, il s'agit d'une compétition entre l'Orient qui est composé majoritairement des pays en développement en phase de devenir des puissances mondiales (Chine, Inde) et l'Occident qui regroupe les puissances mondiales classiques (États-Unis, Russie, France). Cette répartition renouvelée des blocs de concurrence est animée par un nouvel objectif : les intérêts politiques servent les programmes spatiaux et non plus l'inverse<sup>12</sup>.

## **II. L'arrivée mitigée de nouveaux acteurs privés dans la « *Space Race* » : entre intégration interne et dérangement de l'ordre international**

Le secteur spatial est une manne financière et un marché économique en plein essor mais est également une démonstration parfaite de la puissance d'un État sur la scène internationale<sup>13</sup>. C'est notamment pour des motifs financiers que les acteurs privés se sont lancés dans cette aventure et leur volonté de conquérir ce marché jusqu'alors exclusivement réservé aux États. Ainsi, l'américain *SpaceX* et le chinois *OneSpace* sont en phase de devenir les principaux partenaires de leurs agences spatiales nationales respectives (A) opérant un renversement de l'ordre mondial profitant indirectement à leur État de nationalité (B).

---

<sup>12</sup> VERSCHUUREN Pim, « Les nouveaux enjeux de la géopolitique spatiale », *Revue internationale et stratégique*, vol. 85, no. 1, 2012, pp. 135-139.

<sup>13</sup> TOUBOULIC, « Les enjeux politiques de l'espace pour les Etats ». *In Billets du Master civilisations, cultures et sociétés de l'Université de Bretagne occidentale*, 1<sup>er</sup> octobre 2019.

A. *L'exploitation des acteurs privés par les États dans un but de domination mondiale*

Originellement, la *Space Race* était purement étatique étant donné que les États déléguaient à des agences nationales spécialisées le soin de préparer et suivre le bon déroulement des missions spatiales.

Or, force est de constater que de nouveaux acteurs émergent, du secteur privé notamment : les géants américains *SpaceX* et *BlueOrigin*, son principal concurrent. Ces entreprises nouvelles actrices de la *Space Race* du XXI<sup>e</sup> siècle partagent des points communs, car toutes deux dirigées par des milliardaires célèbres, Elon Musk et Jeff Bezos, ayant débuté leur carrière dans des secteurs très éloignés du spatial (le service de paiement en ligne *PayPal* et le site de vente de produits en ligne *Amazon*<sup>14</sup>) et étant inexpérimentés dans ce secteur. Mais de par leur fortune et leurs projets ambitieux, ils ont pu s'entourer des meilleurs ingénieurs et spécialistes du secteur.

Ce n'est cependant pas un hasard si ces entrepreneurs se sont épris du secteur spatial, car tous deux ont été connus par une activité en ligne, utilisant donc des satellites relayant le réseau Internet. Il est donc logique que certains de leurs projets, et tout particulièrement le projet *Starlink* de *SpaceX*, soit en lien avec leur activité première afin d'être pleinement indépendants pour l'exploitation de l'ensemble de leur activité.

Les États ont encouragé l'appétence de ces acteurs privés fortunés pour le milieu spatial et cherchent à les utiliser, voire à les exploiter, à leur avantage. Effectivement, ce secteur est particulièrement coûteux et élitiste car quel que soit le projet spatial imaginé, il faut un très grand investissement à toutes les étapes de sa réalisation pratique.

---

<sup>14</sup> PASCO Xavier, *Le nouvel âge spatial : de la Guerre froide au New Space*, CNRS Editions.

Or même si certains États consacrent un budget faramineux au secteur spatial, celui-ci peut parfois être insuffisant pour mener à bien une politique spatiale ambitieuse. Ces États ont donc de plus en plus tendance à considérer des partenariats public-privé pour leurs missions.

Ainsi la mission *Crew Dragon* de mai 2020 est le fruit d'une coopération entre *SpaceX* et la NASA qui a coûté une somme dérisoire à l'État américain car l'ensemble des frais a été supporté par l'entreprise pour concevoir, construire et lancer la capsule<sup>15</sup>.

*B. Le renversement de l'ordre mondial en faveur des acteurs privés : une intégration interne en décalage avec la vision internationale*

Le succès de la mission *Crew Dragon* de mai 2020 a marqué l'histoire de la conquête spatiale car elle a été conduite pratiquement exclusivement par un acteur privé, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Il est intéressant de remarquer que l'ouverture du marché spatial à des acteurs privés est permise dans le cadre du Traité de l'Espace de 1967 sous le contrôle continu des États dont ils relèvent. Le cadre juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique repose sur un certain nombre de principes dont ceux de liberté d'utilisation, de non-appropriation nationale, de respect du droit international et de la Charte des Nations unies. L'exploitation de l'espace extra-atmosphérique doit se faire de manière pacifique et privilégier la coopération internationale dans l'intérêt de l'humanité toute entière.

De manière à appuyer le développement du secteur spatial privé, certains États, tels que les États-Unis avec les accords Artemis de la NASA en 2020, ont décidé de clarifier leur interprétation des traités du droit international de l'espace en développant leur propre législation.

---

<sup>15</sup> GRUSH Loren, “*Here’s what to expect as SpaceX launches first human crew to space*”, The Verge, May 30, 2020.

Ces textes de droit interne défient le droit international car ils imposent une interprétation libérale du principe de non-appropriation afin d'autoriser des activités commerciales et une appropriation des ressources spatiales. Ces États cherchent à donner une assise solide aux acteurs privés, tout en étant le moins possible concernés par les éventuelles conséquences découlant de ces activités privées.

Cette insertion des acteurs privés dans les législations spatiales nationales, et plus généralement dans la conquête spatiale internationale, est en phase de renverser l'ordre mondial. Les enjeux géopolitiques, soit les rivalités dans la recherche de la mission spatiale la plus emblématique et la plus mémorable, sont donc dans une nouvelle phase de déplacement non plus verticale, se déplaçant d'un État à un autre, mais horizontale car changeant d'acteur, passant de l'acteur étatique à l'acteur privé. Effectivement, les États, en confiant des politiques spatiales par des jeux de partenariat ou par des délégations à des sociétés privées, entre la NASA et *SpaceX*<sup>16</sup> ou entre l'agence chinoise spatiale CNSA et *OneSpace* par exemple, créent une nouvelle dynamique géopolitique en attisant une compétition économique internationale entre acteurs privés<sup>17</sup>.

Cependant, cette simplification de la lecture de cette nouvelle géopolitique spatiale n'est ni suffisante ni satisfaisante car finalement derrière l'exploit et le succès de la mission de l'un des acteurs privés, l'État aura aussi sa part de gloire par le jeu du partenariat et de la coopération qui le mettra nécessairement en avant.

---

<sup>16</sup> VAKULINA Oleksandra et BIOSSE DUPLAN Maxime, « SpaceX a changé la donne : la NASA ne volera plus sur Soyouz », EuroNews, 27 mai 2020.

<sup>17</sup> DE MONTLUC Bertrand, Les enjeux de l'espace après la Guerre Froide. In : Les Etudes du CERI n°44, septembre 1998.

## Conclusion

Le regain de l'idéologie politique dans la conception de programmes spatiaux est en phase de créer une dynamique géopolitique inédite car finalement, les États cherchent à être les meilleurs tout en faisant le moins possible par des jeux de coopération avec le secteur privé. Cette entrée volontaire de nouveaux acteurs facilitée par les États crée ainsi une nouvelle dynamique dans le domaine spatial et doit être rapidement pris en compte par le droit international.